



Convention de non-discrimination

Article 1^{er} .- Application

La présente convention collective s'applique aux apprenants et aux acteurs de la formation Coaching Ways

Article 2.- Objet

Les partenaires de Momento - Coaching Ways font part du fait qu'ils attachent beaucoup d'importance à la prévention et à la lutte contre toute discrimination indésirable sur base du sexe, de la race, de la couleur, de l'ascendance, de l'origine nationale ou ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, la naissance, la fortune, de l'âge, de la conviction religieuse ou philosophique, d'un handicap ou d'une caractéristique physique.

Article 3.- Sensibilisation

C'est pourquoi ils sensibiliseront tous les apprenants et cadres de Coaching Ways, par le biais de canaux de communication appropriés, pour qu'ils respectent ce code de non-discrimination.

Article 4.- Gestion de l'équipe

Il est demandé plus particulièrement aux responsables de Coaching Ways d'effectuer le recrutement, la sélection, l'appréciation et la rémunération du personnel de telle sorte que chacun soit traité sur un pied d'égalité, quel que soit le sexe, la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, le handicap ou la caractéristique physique. Le responsable pédagogique veillera à ce que dans son entreprise les travailleurs se traitent les uns les autres ainsi que les tiers avec un respect mutuel. Il nommera une personne de confiance qui écoutera des plaintes éventuelles.

Article 5.- Convenances

Il est demandé aux membres de l'équipe et aux apprenants de se respecter les uns les autres et de respecter les autres quel que soit le sexe, la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, le handicap ou la caractéristique physique.

Article 6.- Accès aux formations

L'intégration des **personnes handicapées** est souvent rendue difficile en raison du manque d'**accessibilité de certains lieux** ou services. Les mesures destinées à favoriser l'accessibilité au sens large devraient permettre aux personnes handicapées de participer en toute autonomie à nos formations.